

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-534/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des agents de contrôle du corps territorial du service des Contributions .

n° 73-534/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
27 mars 1973

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1973

Date du numéro
10 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours professionnel spécial pour l'intégration dans le cadre des agents de contrôle du corps territorial des Contributions sera ouvert le mercredi 13 juin 1973, à 7 heures précises, à l'école de la Zone portuaire sud. Art 9 Les déclarations de candidature, accompagnées de toutes les pièces réglementaires émanant des agents auxiliaires et des agents contractuels comptant cinq années de services effectifs dans des fonctions d'agent de contrôle et âgés de moins de 45 ans, devront parvenir au service du Personnel (Ministère de la Fonction publique) au plus tard le samedi 2 juin 1973, avant midi.